



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-122 – 30 mai 2023

Finances locales

Subventions

Quorum : 15

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN

Excusés :

Hermine TOFFOLETTI – Joël SIELLER – Julien DUBOIS – Audrey GROSHENY – Quentin PILLET

Absente :

Catherine CHERIF

Pouvoirs :

Joël SIELLER à Dominique DELAMARRE – Julien DUBOIS à Matthieu CHANEL – Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Matthieu CHANEL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Création d'aire multimodale – Subvention au titre du Fonds vert

Dans le cadre de l'aménagement du parking du presbytère, la Commune souhaite y réaliser une aire multimodale comprenant une zone de stationnement des véhicules, un accès dédié aux cars pour les lignes express et scolaires, des parkings spécifiques dédiés au stationnement des vélos, soit dans des box sécurisés et fermés à clé, soit dans des box ouverts.

A ce titre, la Commune est susceptible d'obtenir une subvention au titre du Fonds vert.

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 22 mai 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé :

- 1°) De solliciter une subvention au titre du Fonds vert pour les travaux de création d'une aire multimodale sur le parking du presbytère
- 2°) D'accepter le cahier des charges des travaux
- 3°) D'accepter le plan de financement des travaux ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Affiché le

ID : 035-213501265-20230530-CNE23_122-DE

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT
Honoraires architectes	32 120,00 €	Fonds vert	110 000,00 €
OPC	3 330,00 €	Autofinancement	91 404,00 €
Travaux	404 220,00 €	DSIL	133 266,00 €
		Région	30 000,00 €
		Département	75 000,00 €
Total HT	439 670,00 €	Total HT	439 670,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



Le secrétaire de séance,

Matthieu CHANEL

POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 05/06/2023

-Publication en ligne le 06/06/2023

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .